NOUVELLE SÉRIE, No. 4.-5 } Circulaire confidentielle au Clergé,

Evêché de Rimouski, 2 septembre 1878.

Mes chers Collaborateurs,

Voici une élection générale qui approche: je crois de mon devoir de vous donner quelques nouveaux avis pour votre direction.

Vous avez à éviter deux excès également dangereux: l'un, c'est de parler imprudemment et d'agir avec trop d'emportement; l'autre, de trop craindre de remplir vos obligations de prêtres et de citoyens.

I. Pour éviter les imprudences de langage ou de conduite, il vous suffit de vous conformer exactement aux recommandations contenues dans ma Circulaire du 1 juillet 1874, et dans les Circulaires collectives des Evêques du 22 septembre 1875 et du 11 octobre 1877. Relisez-les attentivement, vous y trouverez des conseils capables de vous guider dans toutes les circonstances.

II. Quant à l'excès contraire, vous avez à considérer deux choses: votre conduite en public et en particulier:

1o En public, c'est-à-dire dans l'enseignement religieux, ne manquez pas d'*expliquer* aux fidèles qui

sont électeurs,—l'*importauce* de l'action qu'ils font en votant ;—la nécessité de s'en acquitter *après examen sérieux et en connaissance de cause* ;—l'*obligation* de voter *selon leur conscience* (après l'avoir suffisamment *éclairée*), *sous le regard de Dieu*, et comme s'ils devaient mourir *aussitôt après*, suivant ce qu'ils croient être *le plus grand bien du pays et de la religion*.

Voilà ce qu'ils doivent *faire* ;—*insistez* sur chacun de ces points, surtout sur la *moralité* de leur acte et le *compte* qu'ils devront en rendre à Dieu.

Expliquez-leur ensuite ce qu'ils doivent *éviter* : —particulièrement l'*intempérance*,—la *violence*,—la *calomnie*,—le *parjure*,—et la *corruption électorale*. Vous ne sauriez trop apuyer sur ce dernier article : la corruption prend des proportions incroyables, elle s'exerce *en masse*, presque officiellement. Notre peuple se gâte, se démoralise rapidement ; à nous, de nous opposer au torrent dévastateur. Relisez soigneusement et développez à votre troupeau les instructions sur cette matière que je vous ai adressées dès le 1 mai 1875, et que je vous ai répétées avec les autres Evêques de la Province le 11 octobre dernier : *Instructio ad concionatores et ad confessarios*.

2o En particulier, c'est-à-dire en conversation ou quand l'on vous consulte, ne laissez pas croire, par votre *mutisme* ou par vos *réponses évasives*, que vous êtes *indifférents* aux affaires publiques,—que vous ne mettez *aucune distinction* entre les partis politiques, —et que, par conséquent, *peu importe* pour quel candidat chacun donne son suffrage.

Cette *indifférence* pour les affaires publiques, pour la prospérité ou la ruine du pays, supposerait chez un prêtre une absence coupable de *patriotisme*, d'amour de la patrie, d'intérêt à l'égard de son bonheur ou de son malheur. Le clergé canadien a trop fait pour son pays, surtout dans la Province de Québec, l'histoire lui assigne une place trop large et trop notable dans les épreuves que notre petit peuple a eu à subir dans le passé, pour qu'il consente aujourd'hui à abdiquer son noble rôle, à se nullifier, à renoncer de gaieté de cœur à toute influence dans les affaires publiques. Ce serait en vérité entrer trop facilement dans les vues et les désirs de ses ennemis.

Prétendre qu'il n'y a pas de *distinction* à faire entre deux partis qui ont un programme, des principes tout opposés, équivaut à regarder comme une même chose le oui et le non, le blanc et le noir.

A ce propos, je veux attirer votre attention sur une fausse interpretation que des personnes intéressées ont donnée à la Lettre pastorale du 11 octobre dernier. De ce que les Evêques y ont déclaré n'avoir point condamné de parti politique en publiant les condamnations portées contre les erreurs du libéralisme- catholique, il ne s'ensuit nullement que, pour ma part, je mette sur le même pied les différents partis, que je les croie également bien disposés envers la religion et le clergé, que j'aie voulu dire qu'aucun d'eux n'a de mauvaises tendances et n'est dangereux. Au contraire, comme il est exprimé dans ce document, les Evêques s'en tiennent à ce qu'ils ont solennelle-

ment enseigné dans leur Lettre pastorale du 22 septembre 1875 sur les droits de l'Eglise, et les caractères bons ou mauvais des candidats et des partis. Ce n'est pas *une paix à tout prix* qu'il nous faut, mais "la concorde dans *la vérité* et *la justice*." (*Lettre du* 11 *oct.* 1877.)

Enfin, il serait très-périlleux d'inculquer à nos fidèles la pensée qu'il leur est libre, soit de procurer par dessus tout *le bien public*, soit de ne chercher que *leur intérêt privé*, celui *de leur localité* ou *de leur famille*.

Quand donc on vous consulte pour connaître votre opinion, donnez-la pour le plus grand bien de la religion et du pays, et ensuite laissez celui qui vous a consulté, avec la pleine liberté de voter suivant sa conscience.

Afin que Dieu ait pitié de nous et incline les esprits et les cœurs vers *la vérité* et *la justice*, vous annoncerez une grand'messe votive *pro quacumque necessitate* à être chantée le 10 de ce mois, jour de la nomination.

Puis, dimanche, le 15, vous lirez les avis suivants à votre prône.

Espérant que tous les membres de mon clergé se tiendront intimement unis entre eux et avec leur Evêque, je demeure de chacun de vous

le très-affectionné serviteur,

† JEAN, Ev. de St. G. de Rimouski

AVIS A LIRE AU PRONE

Aux approches des élections, il est de mon devoir, M. C. F., de vous mettre de nouveau en garde contre l'*intempérance*, les actes de *violence*, la *calomnie* et le *parjure*.

Quant à la *corruption électorale*, qui paraît augmenter de jour en jour, et prendre des proportions alarmantes, rappelez-vous bien : 1o. que c'est un péché de *vendre* votre vote, une chose défendue par la loi divine comme par la loi humaine ;—2o. que c'est là un péché *mortel* de sa nature, à cause de la gravité des dommages qui en résultent pour les mœurs et le pays tout entier.—Les mœurs en effet sont bientôt corrompues lorsqu'un peuple devient la proie de la *vénalité*,—et le pays entier est exposé aux plus grand maux par le choix de *mauvais candidats* et la confection de *mauvaises lois* ;—3o. enfin, que c'est également un *péché mortel* de se vendre pour *s'exempter de voter*.

Comprenez bien aussi que l'on se vend, soit en recevant de *l'argent*, de *la farine*, du *grain de semence*, ou toute autre chose, pour voter ou ne pas voter,—soit en *se faisant traiter*,—soit en acceptant une *place*, ou la *promesse* d'une place ou de *l'ouvrage*, à cet effet, pour soi-même ou pour ses proches.—Il en est de même de la remise *d'une dette*, d'une *servitude*, de *corvées*, etc. Il est absolument défendu en conscience de voter pour de pareilles considérations, au détriment de ce que l'on croit être le *bien public*.

Remplissez en un mot votre devoir d'électeurs sous le regard de Dieu et comme si vous deviez mourir aussitôt après.